



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ligne Orléans-Chartes

Question écrite n° 11548

Texte de la question

Mme Valérie Corre attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le projet de réouverture au trafic voyageur de la ligne ferroviaire Orléans-Chartres, ligne utilisée aujourd'hui pour le transport de marchandises. La région Centre finance actuellement la réhabilitation du premier tronçon Chartres-Voves. La rénovation du deuxième tronçon Voves-Orléans ne pourra se faire sans le soutien des collectivités et de l'État. Or les conseils généraux de l'Eure-et-Loir et du Loiret étudient un projet parallèle d'autoroute. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte soutenir la finalisation du projet ferroviaire qui permettra de relier par un mode de transport durable la préfecture de l'Eure-et-Loir à la capitale régionale, préfecture du Loiret.

Texte de la réponse

La réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Chartres-Orléans est une opération inscrite au contrat de projets 2007-2013 de la région Centre. La ligne se décompose en deux sections : Chartres-Voves d'une part, et Voves-Orléans d'autre part. L'État s'est engagé dès 2009 dans le cadre du contrat de projets sur les travaux de remise à niveau de la voie entre Chartres et Voves afin de conforter les circulations de fret, auxquelles est actuellement dédié cet axe. En octobre 2011, une nouvelle convention de financement est venue compléter ces investissements afin de réaliser les aménagements nécessaires à la réouverture au trafic voyageurs, avec un calendrier prévisionnel de mise en exploitation à la fin de l'année 2015. Réseau Ferré de France (RFF) en tant que maître d'ouvrage de l'opération, recherche actuellement les meilleures solutions pour optimiser ce calendrier. Par ailleurs, les investissements nécessaires à la réouverture au trafic voyageurs sur la section entre Voves et Orléans sont aujourd'hui dans une phase d'études financée dans le cadre d'une convention entre la région Centre et RFF. A l'issue de cette étape, les partenaires pourront se prononcer sur les travaux qu'ils jugeront les plus opportuns pour le développement de cette nouvelle desserte ferroviaire.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Corre](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11548

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6681

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4831